

## LES IMPORTATIONS D'ŒUFS EN 1973-1974

## Question n° 624—M. Lambert (Bellechasse):

1. Au cours de l'année 1973, le Canada a-t-il importé des œufs et, dans l'affirmative, a) de quels pays, b) combien de douzaines, c) à quel prix la douzaine?

2. Au cours des huit premiers mois de l'année 1974, le Canada a-t-il importé des œufs et, dans l'affirmative, a) de quels pays, b) combien de douzaines, c) à quel prix la douzaine?

**M. Gaston Clermont (secrétaire parlementaire du ministre de l'Industrie et du Commerce):** Statistique Canada nous communique le renseignement suivant: 1 et 2. Les importations d'œufs en coquille se sont élevées à 7,042,814 douzaines en 1973, ce qui représente une valeur de \$7,759,912. Pour la période allant de janvier à août 1974, elles ont atteint, 7,006,356 douzaines, ce qui représente une valeur de \$6,727,907. Le tableau ci-annexé indique la quantité en douzaines, la valeur en dollars ou le prix à la douzaine par pays d'origine.

## IMPORTATIONS D'ŒUFS EN COQUILLE

	Année 1973		
	Quantité (douz.)	Valeur (\$)	Prix unitaire (à la douz.)
Royaume-Uni.....	90,000	26,578	\$ 0.30
Hong Kong.....	1,800	2,105	1.17
République populaire de Chine.....	2,250	1,353	0.60
États-Unis*.....	6,948,764	7,729,876	1.11
Total.....	7,042,814	7,759,912	1.10
De janvier à août 1974			
Belgique-Luxembourg*.....	6,420	7,653	1.19
France*.....	630	3,814	6.05
Hong Kong.....	250	247	0.99
États-Unis*.....	6,999,056	6,716,193	0.96
Total.....	7,006,356	6,727,807	0.96

\*Ces œufs ont été importés aux fins d'incubation (d'où les prix unitaires plus élevés). Les chiffres ci-dessous indiquent la quantité d'œufs importés des États-Unis aux fins d'incubation.

1973	5,795,961 douz.	\$ 6,948,000.
janv.-août 1974	2,984,612 douz.	\$ 4,502,000.

Le reste des œufs importés des États-Unis étaient destinés à la consommation.

LE MINISTÈRE DE L'EXPANSION ÉCONOMIQUE RÉGIONALE—  
LES CONTRATS AVEC LAPOINTE TRANSPORT LTÉE

## Question n° 659—M. Graftey:

1. Quels contrats de transport ont été accordés par le ministère de l'Expansion économique régionale à Lapointe Transport Ltée du 105, boul. Industriel à Longueuil (Québec), depuis le 1<sup>er</sup> janvier 1972?

2. A combien s'élevait chaque contrat?

3. Y a-t-il eu des appels d'offres dans chaque cas et, dans la négative, pourquoi?

## Questions au Feuilleton

**M. Joseph-Philippe Guay (secrétaire parlementaire du ministre de l'Expansion économique régionale):** En ce qui a trait au ministère de l'Expansion économique régionale la réponse est la suivante: 1. Aucun.

2 et 3. Sans objet.

LE DÉPARTEMENT D'ÉTAT CHARGÉ DE LA SCIENCE ET DE LA  
TECHNOLOGIE—LES CONTRATS AVEC LAPOINTE TRANSPORT  
LTÉE

## Question n° 664—M. Graftey:

1. Quels contrats de transport ont été accordés par le département d'État chargé de la Science et de la Technologie à Lapointe Transport Ltée du 105, boul. Industriel à Longueuil (Québec), depuis le 1<sup>er</sup> janvier 1972?

2. A combien s'élevait chaque contrat?

3. Y a-t-il eu des appels d'offres dans chaque cas et, dans la négative, pourquoi?

**L'hon. C. M. Drury (ministre d'État chargé de la Science et de la Technologie):** 1. Aucun.

2. Sans objet.

3. Sans objet.

## L'AMÉNAGEMENT DU CENTRE-VILLE DE MONCTON

## Question n° 679—M. Jones:

1. Quelle est la délimitation de l'objet de l'étude effectuée présentement par le département d'État chargé des Affaires urbaines et d'autres intéressés, sur l'aménagement d'un centre-ville à Moncton?

2. Quelle société a été chargée de l'étude?

3. Pour quelle date l'étude est-elle prévue?

4. Quelle contribution le gouvernement y apporte-t-il et quel rôle est-il disposé à jouer dans son application?

5. Quels ministères a) participent à l'étude, b) sont susceptibles de participer à son application?

**L'hon. Barney Danson (ministre d'État chargé des Affaires urbaines):** 1. Le département d'État chargé des Affaires urbaines apporte sa participation et son appui à l'établissement d'un plan urbain pour le centre des affaires de Moncton. L'étude a pour objet la création d'un comité fédéral-provincial-municipal pour conseiller la ville de Moncton sur le choix d'un expert-conseil ainsi que pour examiner les travaux et analyser et évaluer les recommandations de ce dernier. Le ministère provincial des Affaires municipales, la ville de Moncton et le département d'État chargé des Affaires urbaines sont représentés au comité.

2. Les services de la Société générale des systèmes urbains ont été retenus pour effectuer l'étude.

3. Il est espéré que l'étude sera terminée d'ici janvier ou février 1975.

4. Le gouvernement fédéral apporte une contribution de \$25,000 à la ville de Moncton pour aider au financement de l'étude.

5. a) A l'heure actuelle, le département d'État chargé des Affaires urbaines est le seul organisme qui participe à l'étude. Toutefois, au cours du travail, le ministère des travaux publics, le ministère de l'Expansion économique régionale, la Société centrale d'hypothèques et de logement et le ministère des Transports prendront part à l'établissement des conclusions et des recommandations de l'étude sur le schéma d'aménagement urbain. b) Avant la fin de l'étude et l'acceptation de ses recommandations, il serait prématuré de dire quels ministères fédéraux et/ou provinciaux participeront à son application.